



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

Une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Ogden a eu lieu le 7 avril 2015 à 19 heures à l'hôtel de ville situé au 70 chemin Ogden à Ogden.

PRÉSENTS:

Madame la conseillère Sylvie Lefebvre et messieurs les conseillers Jean R. Roy, Alain Carrier, Robert Lebrun et Richard Roy

ABSENT:

Monsieur le conseiller Joe Stairs

FORMANT QUORUM sous la présidence du maire Michael Sudlow. Madame Vickie Comeau, directrice générale et secrétaire-trésorière est également présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire Michael Sudlow déclare la séance ouverte. Il est 19 heures.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2015-04-080 Il est proposé par monsieur Jean R. Roy
appuyé par madame Sylvie Lefebvre
et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 mars 2015

2015-04-081 Il est proposé par monsieur Robert Lebrun
appuyé par monsieur Jean R. Roy
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 mars 2015 tel que présenté.

ADOPTÉE

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Il y avait une (1) personne présente dans la salle. Il n'y a pas eu de questions posées.

5. AFFAIRES PORTANT SUR LES SÉANCES ANTÉRIEURES

Il n'y a aucun sujet à traiter sous cette rubrique.



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

6. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

6.1 Dépôt du rapport forestier

La secrétaire d'assemblée dépose le rapport forestier pour le mois courant. Copie du rapport a été remis aux membres du conseil qui en prennent acte.

6.2 Dépôt du rapport d'urbanisme

La secrétaire d'assemblée dépose le rapport du département d'urbanisme pour le mois courant. Copie du rapport a été remis aux membres du conseil qui en prennent acte.

6.3 Conférence gratuite pour l'inspecteur en bâtiment et en environnement

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Memphrémagog offre une conférence gratuite aux employés municipaux abordant le thème de la pollution lumineuse et l'éclairage extérieur : des outils pour les municipalités;

CONSIDÉRANT QUE la conférence se tiendra à Magog le 16 avril 2015 de 13h30 à 16h30, et qu'il n'y a aucun frais pour cette conférence;

2015-04-082 Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre
appuyé par monsieur Alain Carrier
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise l'inspecteur en bâtiment et en environnement, M. Paul Carignan, à participer à cette conférence gratuite se tenant le 16 avril 2015.

QUE le conseil autorise le remboursement des frais de déplacement encourus pour assister à cette conférence.

ADOPTÉE

7. ENVIRONNEMENT & GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

7.1 Vente d'arbustes indigènes pour le reboisement des bandes riveraines

2015-04-083 Il est proposé par monsieur Robert Lebrun
appuyé par madame Sylvie Lefebvre
et résolu à l'unanimité

QUE la Municipalité d'Ogden participera à la vente d'arbustes indigènes organisée par la MRC de Memphremagog en 2015.

QUE le prix facturé aux citoyens soit fixé selon les recommandations de la MRC.

QUE la Directrice générale est autorisée à préparer et poster un dépliant à tous les citoyens d'Ogden afin qu'ils puissent se prévaloir de cette offre.

ADOPTÉE

7.2 Distribution de compost gratuit (Régie de Coaticook)

CONSIDÉRANT QUE la Régie de Coaticook offre à la Municipalité du compost gratuit pour fin de distribution aux citoyens d'Ogden;

2015-04-084 Il est proposé par monsieur Jean R. Roy
appuyé par madame Sylvie Lefebvre
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise la directrice générale à faire transporter, par Chris Hatch, un maximum de trois (3) charges de compost de la Régie de Coaticook, à destination de l'espace réservé à cette fin sur le terrain appartenant à la Municipalité, pour une dépense maximale de 500\$ taxes en sus.



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL

Municipalité d'Ogden

QUE la directrice générale annonce la distribution de compost aux résidents d'Ogden par le biais des pages d'annonces communautaires du Reflet du Lac et du Stanstead Journal.

QUE dès que le compost sera disponible pour la distribution, le compost soit offert aux citoyens sur une base «libre service», sans que la distribution n'en soit supervisée.

ADOPTÉE

7.3 Forum développement durable dans les collectivités pour la conseillère no. 6

CONSIDÉRANT QUE le Conseil régional de l'environnement de l'Estrie (CREE) offre un forum développement durable dans les collectivités de la région afin de donner l'occasion unique de mieux comprendre le concept du développement durable dans un contexte municipal et d'outiller les participants pour sa mise en oeuvre;

CONSIDÉRANT QUE le forum se tiendra à Sherbrooke le 8 mai 2015 de 8h45 à 16h30, et que le tarif pour l'inscription est de 155.00\$ par personne si payé avant le 10 avril 2015;

CONSIDÉRANT QUE la conseillère no. 6, Mme Sylvie Lefebvre, se dit intéressée à participer à ce forum;

2015-04-085 Il est proposé par monsieur Robert Lebrun
appuyé par monsieur Richard Roy
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise la conseillère no. 6, Mme Sylvie Lefebvre, à participer à ce forum se tenant le 8 mai 2015.

QUE le conseil autorise le paiement du tarif d'inscription de 155.00\$ et le remboursement des frais de déplacement encourus pour assister à ce forum.

ADOPTÉE

7.4 Formation pour l'inspecteur en bâtiment et en environnement

CONSIDÉRANT QUE la Corporation des Officiers Municipaux en Bâtiment et en Environnement du Québec (COMBEQ) offre une formation sur le nouveau règlement « Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection » et que cette formation serait opportun pour l'inspecteur en bâtiment et en environnement;

CONSIDÉRANT QUE la formation se tiendra à Drummondville le 28 avril 2015 de 8h30 à 16h30, et que les tarifs d'inscription pour cette formation sont de 270.00\$ taxes en sus ou de 135.00\$ si la municipalité est parmi les 320 premiers membres sociétaires à se prévaloir du rabais de 50 % offert aux membres de la MMQ ;

2015-04-086 Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre
appuyé par monsieur Richard Roy
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise l'inspecteur en bâtiment et en environnement, M. Paul Carignan, à participer à cette formation se tenant le 28 avril 2015.

QUE le conseil autorise le paiement des frais d'inscription de 270.00\$ taxes en sus ou de 135.00\$, dépendant si la municipalité est parmi les 320 premières inscriptions, et le remboursement des frais de déplacement encourus pour assister à cette conférence.

ADOPTÉE

8. VOIRIE, TRANSPORT ET TRAVAUX PUBLICS

8.1 Rapport 2014: programme de transport adapté pour personnes handicapées

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit déposer auprès du ministère des Transports, à titre de reddition de compte pour la subvention reçue en 2014 dans le cadre du volet souple du programme de transport adapté, un état des résultats ainsi qu'une résolution l'approuvant;



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont reçu copie de l'état des résultats et en ont pris connaissance;

2015-04-087 Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre
appuyé par monsieur Jean R. Roy
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil approuve l'état des résultats préparé par la directrice générale, tel que présenté.

ADOPTÉE

8.2 Octroi du contrat pour abat-poussière

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a lancé un appel d'offres par voie d'invitation écrite pour la fourniture et l'épandage d'environ 150,000 litres de chlorure de calcium 35% sur ses chemins de gravier, et que le prix soumis doit respecter le montant prévu au budget 2015;

CONSIDÉRANT QUE la soumission conforme et la plus basse reçue est de la compagnie Somavrac C.C. Inc. au prix de 0.308\$ du litre, taxes en sus;

CONSIDÉRANT QUE, d'après le document d'appel d'offres, le conseil a le droit de diminuer les quantités livrables ou l'étendue des services fournis avec le bien et d'en réduire le prix en conséquence, et que la diminution du prix résultant de ces modifications sera alors calculée à l'aide du prix du litre du formulaire de soumission;

CONSIDÉRANT QUE la diminution à une quantité de 125,000 litres de chlorure de calcium équivaldrait à un prix total de 38,500.00\$, taxes en sus, ce qui respecterait le montant prévu au budget 2015;

2015-04-088 Il est proposé par monsieur Jean R. Roy
appuyé par monsieur Richard Roy
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil octroie le contrat pour la fourniture et l'épandage de 125,000 litres de chlorure de calcium 35% à la compagnie Somavrac C.C. Inc. au prix de 0.308\$ du litre, taxes en sus, pour un montant maximal de 38,500.00\$ taxes en sus.

QUE le conseil autorise le maire et la directrice générale à signer le contrat pour et au nom de la Municipalité d'Ogden.

ADOPTÉE

8.3 Appel d'offres pour le rechargement

2015-04-089 Il est proposé par monsieur Robert Lebrun
appuyé par monsieur Jean R. Roy
et résolu à l'unanimité

DE demander à la directrice générale d'émettre un appel d'offres par voie d'invitation écrite pour le rechargement des chemins qui seront déterminés par le comité de voirie dans les prochains jours et qui seront détaillés dans le document d'appel d'offres, pour un total d'environ quatre (4) kilomètres.

DE formuler l'appel d'offres de façon à obtenir un prix forfaitaire pour l'épandage de gravier sur une largeur de chemin de vingt-deux (22) pieds avec bombement au centre du chemin de six (6) pouces d'épaisseur par rapport aux extrémités latérales, et que le prix soumis doit respecter le montant prévu au budget 2015.

DE ne pas spécifier une carrière particulière afin d'obtenir le plus de soumissions possibles.

ADOPTÉE

8.4 Utilisation du téléphone cellulaire d'urbanisme par l'employé de la voirie saisonnier pendant la saison 2015

CONSIDÉRANT QU'il sera nécessaire pour l'employé de la voirie saisonnier d'avoir accès à un téléphone cellulaire municipal pour qu'il puisse être rejoint en tout temps;



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

CONSIDÉRANT QUE l'inspecteur en bâtiment et en environnement est d'accord que le téléphone cellulaire d'urbanisme soit utilisé par l'employé de la voirie saisonnier pendant la durée de son mandat en 2015;

2015-04-090 Il est proposé par monsieur Robert Lebrun
appuyé par monsieur Richard Roy
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise l'employé de la voirie saisonnier d'utiliser le téléphone cellulaire municipal d'urbanisme pendant la durée de son mandat en 2015, et seulement pour des appels concernant la municipalité.

QUE ce téléphone soit remis à la municipalité dès la fin du mandat de l'employé de la voirie saisonnier.

ADOPTÉE

8.5 Niveleuse pour la saison 2015

CONSIDÉRANT QUE de par sa résolution 2015-03-059, le conseil a demandé d'obtenir au moins deux (2) prix par écrit pour le taux horaire pour niveleuse pour la saison 2015;

CONSIDÉRANT QUE l'inspecteur en voirie a reçu des prix pour le taux horaire pour niveleuse pour la saison 2015, et que le prix le plus bas est de 126\$ par heure;

2015-04-091 Il est proposé par monsieur Jean R. Roy
appuyé par madame Sylvie Lefebvre
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise l'inspecteur en voirie à utiliser une compagnie pour les travaux de nivelage de la municipalité pour la saison 2015, au taux horaire maximal de 126\$ par heure, taxes en sus, et pour un montant maximal de moins de 25,000\$, taxes en sus.

ADOPTÉE

8.6 Travaux de mécanique sur le camion Dodge

CONSIDÉRANT QUE le camion Dodge municipal est en besoin de travaux de mécanique sur le « manifold gasket » pour assurer son bon fonctionnement;

CONSIDÉRANT QUE la plus basse soumission pour ces travaux de mécanique a été obtenue du Garage Mécanique des Frontières au montant total de 626.50\$, taxes en sus;

2015-04-092 Il est proposé par monsieur Jean R. Roy
appuyé par monsieur Alain Carrier
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise l'inspecteur en voirie à faire effectuer les travaux de mécanique sur le « manifold gasket » du camion Dodge par Garage Mécanique des Frontières, tels que décrits dans sa soumission, pour un montant maximal de 626.50\$, taxes en sus.

ADOPTÉE

8.7 Usage du véhicule municipal par l'inspecteur en voirie

CONSIDÉRANT QUE le conseil a réévalué sa position concernant l'usage du véhicule municipal par l'inspecteur en voirie qui était prévue à la résolution 2013-11-293;

2015-04-093 Il est proposé par monsieur Jean R. Roy
appuyé par monsieur Robert Lebrun
et résolu à l'unanimité

QUE la résolution 2013-11-293 soit annulée.

ADOPTÉE



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

9. FINANCES

9.1 Liste des comptes payés

La secrétaire d'assemblée dépose la liste des comptes payés pendant le mois, conforme au règlement 2013-06 (dépenses incompressibles, incluant les salaires) et des comptes approuvés par résolution du conseil (dépenses autorisées). Copie de cette liste a été distribuée aux membres du conseil et est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

CONSIDÉRANT QUE le total des dépenses incompressibles et approuvées s'élève à 89,798.14\$ et les salaires s'élèvent à 8,922.05\$. Le total des dépenses payées pendant le mois s'élève donc à 98,720.19\$.

2015-04-094 Il est proposé par monsieur Alain Carrier
appuyé par madame Sylvie Lefebvre
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil approuve la liste des comptes payés pendant le mois dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

9.2 Listes des comptes à payer

CONSIDÉRANT QUE le total des comptes à payer pour le mois courant est de 25,324.65\$;

2015-04-095 Il est proposé par monsieur Jean R. Roy
appuyé par monsieur Richard Roy
et résolu à l'unanimité

QUE la liste des comptes à payer au 7 avril dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante, soit approuvée et que la directrice générale et secrétaire-trésorière en effectue le paiement.

ADOPTÉE

9.3 Rémunération du conseil (1^{er} trimestre)

2015-04-096 Il est proposé par monsieur Jean R. Roy
appuyé par monsieur Alain Carrier
et résolu à l'unanimité

QUE le paiement de la rémunération des membres du conseil soit autorisé pour le 1^{er} trimestre, comme suit :

<u>Membre du conseil</u>	<u>Montant brut</u>
Michael Sudlow (maire)	2,448.06\$
Joe Stairs (conseiller, poste no. 1)	816.15\$
Jean R. Roy (conseiller, poste no. 2)	816.15\$
Alain Carrier (conseiller, poste no. 3)	816.15\$
Robert Lebrun (conseiller, poste no. 4)	816.15\$
Richard Roy (conseiller, poste no. 5)	816.15\$
Sylvie Lefebvre (conseillère, poste no. 6)	816.15\$

ADOPTÉE

9.4 Dépôt des états financiers 2014 et du rapport du vérificateur

La directrice générale dépose les états financiers de l'exercice 2014 ainsi que le rapport du vérificateur.



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

10. ADMINISTRATION

10.1 Formation gratuite pour la commis administrative

CONSIDÉRANT QUE les conseillers juridiques Monty Sylvestre offre une formation gratuite aux fonctionnaires municipaux responsables de déterminer et percevoir les droits exigibles;

CONSIDÉRANT QUE la formation se tiendra à Sherbrooke le 24 avril 2015 de 14h00 à 16h00, et qu'il n'y aucun frais pour cette formation;

2015-04-097 Il est proposé par monsieur Alain Carrier
appuyé par madame Sylvie Lefebvre
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise la commis administrative, Mme Ann-Marie Galvin, à participer à cette formation gratuite se tenant le 24 avril 2015.

QUE le conseil autorise le remboursement des frais de déplacement encourus pour assister à cette formation.

ADOPTÉE

10.2 Conférence web pour la directrice générale

CONSIDÉRANT QUE l'Association des directeurs municipaux de Québec (ADMQ) offre une conférence web sur la loi et la procédure pour rejeter une soumission sur la base d'un mauvais rendement antérieur;

CONSIDÉRANT QUE la conférence web se tiendra le 8 mai 2015 de 10h30 à 12h00, et que le tarif membre pour cette conférence est de 138\$ taxes en sus;

2015-04-098 Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre
appuyé par monsieur Robert Lebrun
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise la directrice générale, Mme Vickie Comeau, à participer à cette conférence web se tenant le 8 mai 2015, et autorise le paiement du tarif de 138\$ taxes en sus pour cette conférence.

ADOPTÉE

10.3 Appui au projet de la Société historique de Stanstead / Musée Colby-Curtis - REJETÉ

10.4 Vente de meubles municipaux usagés

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a des meubles usagés à vendre et la directrice générale propose annoncer cela par voie du prochain Quatre-Feuilles en indiquant que seulement les offres faites par écrit et reçues avant le 29 mai seront considérées;

CONSIDÉRANT QUE les trois (3) meubles usagés à vendre consistent en une (1) petite table ajustable et deux (2) bureaux;

2015-04-099 Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre
appuyé par monsieur Jean R. Roy
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise la directrice générale à annoncer la vente de ces trois (3) meubles usagés en incluant une mention à cet égard dans le prochain Quatre-Feuilles.

ADOPTÉE



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

10.5 Entretien du parterre à l'hôtel de ville

2015-04-100 Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre
appuyé par monsieur Alain Carrier
et résolu à l'unanimité

QUE Jean-François Vermette soit embauché pour faire la tonte du gazon à l'hôtel de ville pour la saison estivale 2015.

QUE la Municipalité paiera 40\$ par tonte à M. Vermette pour ses services, à condition qu'il fournisse son propre équipement et l'essence nécessaire à son fonctionnement, et que le travail soit fait adéquatement. Le débroussaillage avec le taille-bordure dans les fossés sera fait au tarif de 18\$ par heure.

ADOPTÉE

10.6 Proclamation de la Semaine Nationale de la Santé Mentale 2015

CONSIDÉRANT QUE la Semaine de la santé mentale se déroule **du 4 au 10 mai** et que le slogan « *Prenez une pause, dégagez votre esprit* » souhaite démontrer que les pauses ont un impact positif sur la santé globale des Québécoises et des Québécois en permettant le ressourcement et en évitant l'épuisement ;

CONSIDÉRANT QUE les actions favorisant la bonne santé mentale relèvent d'une responsabilité à la fois individuelle et collective, que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société, et que les municipalités ont un rôle important à jouer dans ce mouvement ;

CONSIDÉRANT QUE le réseau québécois de l'Association canadienne pour la santé mentale pilote la Semaine de la santé mentale et la campagne annuelle qui en découle et encourage l'implication de tous les acteurs de la société québécoise ;

CONSIDÉRANT QU'il est d'intérêt général que toutes les villes et municipalités du Québec soutiennent cette campagne :

- en invitant les citoyennes et les citoyens à consulter les outils promotionnels de la campagne <acsm.qc.ca>;
- en organisant une « pause » collective;
- en encourageant les initiatives et activités organisées sur le territoire;
- en proclamant la Semaine nationale de la santé mentale lors d'un conseil municipal.

2015-04-101 Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre
appuyé par monsieur Robert Lebrun
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de la municipalité d'Ogden proclame par la présente la semaine du 4 au 10 mai 2015 **Semaine de la santé mentale** dans la municipalité d'Ogden et invite tous les citoyens et citoyennes ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions à reconnaître les bénéfices « de la pause » pour prendre soin de sa santé mentale.

ADOPTÉE

10.7 Don au Cimetière Griffin Hill au nom de Mme Faye Dustin

CONSIDÉRANT QUE Mme Faye Dustin, qui était secrétaire-trésorière de la municipalité d'Ogden de 1971 à 1999, est décédée récemment;

CONSIDÉRANT QU'en appréciation des années de service loyales travaillées par Mme Dustin, le conseil de la municipalité d'Ogden désire insérer une mention à cet effet dans le prochain Quatre-Feuilles et désire aussi faire un don de 100.00\$ au Cimetière Griffin Hill au nom de Mme Faye Dustin;



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

2015-04-102 Il est proposé par monsieur Jean R. Roy
appuyé par monsieur Richard Roy
et résolu à l'unanimité

QUE mention de Mme Faye Dustin soit faite dans le prochain Quatre-Feuilles.

QUE le conseil autorise un don de 100.00\$ au Cimetière Griffin Hill au nom de Mme Faye Dustin.

ADOPTÉE

10.8 Atelier de formation 2015 – Sygem

CONSIDÉRANT QUE la municipalité fonctionne avec le système Sygem en comptabilité;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Infotech invite la directrice générale à son atelier de formation Sygem 2015 et que c'est une journée qui permet entre autres de nous informer sur les nouvelles procédures et nouveautés des logiciels, d'apprendre différents trucs et astuces sur l'utilisation de Sygem et d'échanger avec des gens de notre région qui utilisent les logiciels;

CONSIDÉRANT QUE la formation se tiendra à Sherbrooke le 6 mai 2015 et les frais d'inscription sont de 210\$ par participant, taxes en sus;

2015-04-103 Il est proposé par monsieur Robert Lebrun
appuyé par monsieur Richard Roy
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise la directrice générale, Mme Vickie Comeau, à participer à cet atelier de formation Sygem 2015 se tenant le 6 mai 2015.

QUE le conseil autorise le paiement des frais d'inscription de 210\$ taxes en sus et le remboursement des frais de déplacement encourus pour assister à cet atelier de formation.

ADOPTÉE

11. LOISIRS ET CULTURE

11.1 Nomination des patrouilleurs nautiques

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Memphrémagog et la municipalité de Ogden ont convenu d'une entente intermunicipale relative à la patrouille nautique sur le lac Memphrémagog;

CONSIDÉRANT QUE les patrouilleurs nautiques, Charles Donahue, Frédéric Poulin, Samuel Morin, Maxime Lefebvre, Sabrina Asselin-Généreux et Isaac Martin, sont embauchés pour la saison 2015 pour assurer notamment :

- l'application des ententes de délégation de compétence et des ententes de services avec la MRC de Memphrémagog, sur le lac Memphrémagog;
- l'application des règlements édictés en conformité avec la *Loi de 2001 sur la marine marchande du Canada*;
- l'application, entre autres et non limitativement, des règlements suivants, à savoir :
 - *Règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments*
 - *Règlement sur les petits bâtiments*
 - *Règlement sur la compétence des conducteurs d'embarcations de plaisance*
 - *Règlement sur la protection des eaux contre les rejets des embarcations de plaisance (Loi sur la qualité de l'environnement)*
 - *Règlement sur le domaine hydrique de l'État (Loi sur les terres du domaine de l'État)*
 - *Règlement concernant les nuisances et visant à prévenir l'infestation des moules zébrées et autres espèces exotiques envahissantes*

CONSIDÉRANT QUE chacune des municipalités riveraines doit nommer les patrouilleurs nautiques à titre d'inspecteurs municipaux, par résolution, aux fins d'application des règlements cités;



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

2015-04-104 Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre
appuyé par monsieur Robert Lebrun
et résolu à l'unanimité

QUE les patrouilleurs nautiques, Charles Donahue, Frédéric Poulin, Samuel Morin, Maxime Lefebvre, Sabrina Asselin-Généreux et Isaac Martin, soient nommés inspecteurs municipaux, aux fins d'application des règlements énumérés ci-dessus, pour la période du 1^{er} mai au 31 octobre 2015.

ADOPTÉE

11.2 Entente avec Shawn Palmer pour la saison 2015

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont reçu copie du projet d'entente avec Shawn Palmer pour la gestion des installations du quai de Cedarville pour la saison 2015, soit le poste de lavage, la rampe de mise à l'eau et le stationnement;

2015-04-105 Il est proposé par monsieur Alain Carrier
appuyé par monsieur Jean R. Roy
et résolu à l'unanimité

QUE l'entente est approuvée telle que présentée et que le maire et la directrice générale sont autorisés à la signer pour et au nom de la Municipalité de Ogden.

ADOPTÉE

11.3 Nomination des préposés à l'émission des certificats d'usager et de lavage

CONSIDÉRANT QUE le règlement municipal no. 2014-09 concernant les nuisances et visant à prévenir l'infestation des moules zébrées et autres espèces exotiques envahissantes prévoit la nomination, par voie de résolution, de préposés à son application;

2015-04-106 Il est proposé par monsieur Alain Carrier
appuyé par madame Sylvie Lefebvre
et résolu à l'unanimité

QU'Ann-Marie Galvin, Vickie Comeau, Paul Carignan et Shawn Palmer soient nommés au titre de préposés à l'émission des certificats d'usager.

QUE Shawn Palmer soit nommé au titre de préposé à l'émission des certificats de lavage d'embarcation.

QUE Shawn Palmer soit nommé au titre de préposé responsable d'un quai public.

QUE la patrouille nautique de la MRC soit chargée de l'application du règlement no. 2014-09.

QUE le Quai de Cedarville soit reconnu comme poste de lavage sur le territoire.

ADOPTÉE

12. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Il n'y a aucun sujet à traiter sous cette rubrique.

13. RÉGLEMENTS ET POLITIQUES INTERNES

13.1 Adoption - Règlement n° 2015.01 intitulé Règlement n° 2015.01 d'amendement au règlement de zonage

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été dûment donné par monsieur le conseiller Joe Stairs à la séance ordinaire du conseil tenue le 12 janvier 2015;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement aura pour objet de modifier le règlement de zonage en modifiant ou en ajoutant des dispositions relatives aux quais, stationnement et entreposage, gîtes touristiques, location des chalets et les bâtiments accessoires de 8 m² ou moins;



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

CONSIDÉRANT QU'une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption;

2015-04-107 Il est proposé par monsieur Alain Carrier
appuyé par madame Sylvie Lefebvre
et résolu à l'unanimité

QUE le règlement no. 2015.01 intitulé « Règlement n° 2015.01 d'amendement au règlement de zonage » est adopté.

ADOPTÉE

13.2 Adoption - Projet de Règlement n° 2015.04 intitulé Règlement n° 2015.04 d'amendement au règlement de zonage et fixant la date de l'assemblée de consultation

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été dûment donné par madame la conseillère Sylvie Lefebvre à la séance ordinaire du conseil tenue le 2 mars 2015;

2015-04-108 Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre
appuyé par monsieur Jean R. Roy
et résolu à l'unanimité

QU'il est résolu d'adopter le projet de règlement n° 2015.04 modifiant le Règlement de Zonage.

QUE le présent projet de règlement n° 2015.04 aura pour objet de modifier le règlement de zonage en modifiant les articles 10, 21, 25, 25.1, 42.3.1, 52, 53 et 84 afin d'inclure des changements aux normes pour les bâtiments accessoires et les pavillons d'invités et des modifications quant à l'abattage d'arbres, les abris forestiers et les ouvrages dans les zones inondables.

QUE copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. De plus, une assemblée de consultation sera tenue le 4 mai 2015, à 18h45, à l'hôtel de ville. Lors de cette assemblée de consultation, le conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

ADOPTÉE

13.3 Adoption – Projet de Règlement n° 2015.05 intitulé Règlement n° 2015.05 d'amendement au règlement de lotissement et fixant la date de l'assemblée de consultation

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été dûment donné par madame la conseillère Sylvie Lefebvre à la séance ordinaire du conseil tenue le 2 mars 2015;

2015-04-109 Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre
appuyé par monsieur Robert Lebrun
et résolu à l'unanimité

QU'il est résolu d'adopter le projet de règlement n° 2015.05 modifiant le Règlement de lotissement.

QUE le présent projet de règlement n° 2015.05 aura pour objet de modifier le règlement de lotissement en modifiant l'article 5 et le tableau 1 à l'article 23 afin d'ajouter la largeur d'un lot face à un lac ou cours d'eau permanent.

QUE copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. De plus, une assemblée de consultation sera tenue le 4 mai 2015, à 18h45, à l'hôtel de ville. Lors de cette assemblée de consultation, le conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

ADOPTÉE



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

13.4 Adoption – Règlement n° 2015.06 intitulé Règlement n° 2015.06 d'amendement au règlement de permis et certificat

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été dûment donné par madame la conseillère Sylvie Lefebvre à la séance ordinaire du conseil tenue le 2 mars 2015;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement aura pour objet de modifier le règlement de permis et certificat en modifiant le tableau « Tarification du Permis de Construction » à l'article 18 et le tableau « Tarification – Obligation de Certificat » à l'article 23 afin de modifier des coûts;

CONSIDÉRANT QU'une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption;

2015-04-110 Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre
appuyé par monsieur Robert Lebrun
et résolu à l'unanimité

QUE le règlement no. 2015.06 intitulé « Règlement n° 2015.06 d'amendement au règlement de Permis et Certificats » est adopté.

ADOPTÉE

14. RAPPORT DU MAIRE ET RAPPORT DE LA MRC DE MEMPHRÉMAGOG

14.1 Diverses rencontres

M. Sudlow mentionne le plan de développement de la municipalité qui sera complété dans les prochains mois et la Descente 12.

14.2 Divers dossiers de la MRC de Memphrémagog

M. Sudlow mentionne que le comité du pacte rural s'est réuni et a accordé des subventions à certains projets. À la MRC il y a eu des discussions pour trouver une alternative au bureau d'information touristique situé sur l'autoroute 55 qui a été fermé à l'automne 2014. La zone inondable du centre-ville de North Hatley a encore été discutée.

15. LISTE DE CORRESPONDANCE

La liste de la correspondance reçue pendant le mois a été déposée et est jointe au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Mailhot a demandé s'il y avait un coût pour l'étiquette de bateau, et on lui a répondu que non, pas pour les résidents d'Ogden.

2015-04-111 17. LEVÉE DE LA SÉANCE

Le conseiller monsieur Lebrun propose la levée de la séance, tous les points à l'ordre du jour ayant été traités. Il est 20 heures 15.

Michael Sudlow
Maire

Vickie Comeau
Directrice générale et secrétaire-trésorière